Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 064-256404278-20261013-CS2026100802-DE

Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx
64 avenue Duvergier de Hauranne - 64100 BAYONNE - Tél : 05 59 74 02 57

CONSEIL SYNDICAL JEUDI 25 JUIN 2026

PROCES-VERBAL DE LA SCEANCE

Titulaires présents de l'Agglomération Pays Basque	
BERROGAIN Patricia	HIRIBARREN Mizel
BOURASSEAU Matthieu	IDIART Peio
CIER Vianney	ITHURBURUA Daniel
DE FAILLY Anne-Catherine	LASCUBE Grégoire
DUHALDE Xabi	MAILHARIN Jean-Claude
DULIN Geneviève	MOUHICA Jean-Pierre
DUPIN Frédéric	OÇAFRAIN Jean-Marc
ETCHEBER Peio	OÇAFRAIN Jean-Paul
GENIN Patrick	OILLARBURU Xavier
GOYHETCHE Ramuntxo	ROTETA Jérôme
GUERIN Philippe	ROUGET Piero
GUILLEMIN Alexandra	SEVILLA Lionel
HARAN Gilles	TARANTOLA Marie
HARDOUIN TORRE Laurence	

Excusés Agglomération Pays Basque	
ACCOCEBERRY Ximun	GOURGUES Jean-Paul
BERARD Marc	GOYTY Xalbat
BISAUTA Joel	ITHURSARRY Irene
BLEUZE Anthony	JAUREGUY Christophe
CHRISTY Léon	KEHRIG-COTTENÇON Chantal
DEMANGE Jean-Marie	LACASSAGNE Alain
DESTIZON Patrick	LARRALDE André
DIRATCHETTE Emile	LARRANDABURU Alexis
DURRUTY Sylvie	LEHMAN Jean-Pierre
ETCHALUS Jacques	NABARRA Dorothée
ETCHEBARNE Sébastien	SCHWEIGHOFFER Fabien
ETCHELECU Jacques	
ETCHEMENDY René	
FOURTIC Bruno	

Titulaires présents de la Communauté de Communes du Seignanx	
CAZALIS Isabelle	LESTANGUET Jean-Romain
GARANS Christophe	PEYNOCHE Gilles
HERBERT Didier	ZACCARI Elodie

Excusés Communauté de Communes du Seignanx

Suppléants présents mandatés par des titulaires	
Titulaires excusés	Suppléants désignés
ACCOCEBERRY Ximun	ROZERON Bénédicte
FOURTIC Bruno	PETITJEAN Olivier
GOYTY Xalbat	COLLADO LARRAMENDY Claire
LACASSAGNE Alain	Gerhard TUREK
LEHMAN Jean-Pierre	BERGARA Julie

Procurations de titulaires excusés à des titulaires	
Titulaires excusés	Titulaires désignés
BERARD Marc	HIRIBARREN Mizel
DIRATCHETTE Emile	HARAN Gilles
DURRUTY Sylvie	HARDOUIN TORRE Laurence
ETCHEMENDY René	ETCHEBER Peio
GOURGUES Jean-Paul	LASCUBE Grégoire
ITHURSARRY Irene	MAILHARIN Jean-Claude
KEHRIG-COTTENÇON Chantal	TARANTOLA Marie

Absents : (CAPB) CORREGE Loïc, DURONEA Pierre, ERREMUNDEGUY Joseba, MAZAIN Eric, SAINT ESTEBEN Marie, SAULNIER Jacques, WEISE-HEMERY Gabrielle.

Date d'envoi de la convocation : 19 juin 2026
Délégués titulaires en exercice : 65 (1 siège vacant)
Membres titulaires et suppléants présents : 38
Membres votants (présents ou représentés) : 45

Président de séance : Peio ETCHEBER, Président
Secrétaire de séance : Matthieu BOURASSEAU

Le conseil syndical s'est réuni à Itxassou (Salle Sanoki) le 25 juin 2026 à 18h30 et a délibéré sur les questions suivantes :

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 064-256404278-20261013-CS2026100802-DE

OJ n°1 - Administration Générale : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026.

Rapporteur : Peio ETCHEBER, Président

Le procès-verbal du Conseil Syndical du 29 janvier 2026 est soumis aux membres de l'assemblée.

➔ **Le Conseil Syndical a pris acte du procès-verbal** de la séance du 29 janvier 2026.

OJ n°2 - Administration Générale : Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2026

Rapporteur : Peio ETCHEBER, Président

Le procès-verbal du Conseil Syndical du 21 mai 2026 est soumis aux membres de l'assemblée.

➔ **Le Conseil Syndical a pris acte du procès-verbal** de la séance du 21 mai 2026.

OJ n°3 - Administration Générale : Compte rendu des décisions du Président

Rapporteur : Peio ETCHEBER, Président

Décision n°2026.05 du 12 juin 2026

Représentation du Syndicat au sein de l'AUDAP :

- Titulaire : Didier HERBERT, 1er Vice-président du Syndicat mixte ;
- Suppléant : René ETCHEMENDY, membre du Bureau syndical.

➔ **Le Conseil Syndical a pris acte** du compte rendu des décisions du Président.

OJ n°4 - Administration Générale : Compte rendu des décisions du Bureau syndical

Rapporteur : Peio ETCHEBER, Président

Depuis le dernier Conseil syndical, plusieurs délibérations ont été émises par le Bureau :
NB : l'ensemble des avis sont disponibles sur le site du Syndicat : https://www.scot-pbs.fr/actes-administratifs/

➔ **Le Conseil Syndical a pris acte** du compte rendu des décisions du Bureau syndical.

OJ n°5 - Administration Générale : Indemnités des élus

Rapporteur : Peio ETCHEBER, Président

Considérant que la population du syndicat mixte du SCoT se trouve dans la tranche plus de 200 000 habitants, **le taux maximal prévu** :

- ⇨ Pour le Président est de 37,41% de l'indice brut 1027 ;
- ⇨ Pour les Vice-Présidents est 18,70% de l'indice brut 1027.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 064-256404278-20261013-CS2026100802-DE

Enveloppe indemnitaire maximale au Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx :

Fonctions	Montants bruts mensuels
Président	1 537,75 €
1er Vice-Président	768,67 €
2e Vice-Président	768,67 €
Enveloppe indemnitaire (maximum mensuel)	**3 075,09 €**
Enveloppe indemnitaire (maximum annuel)	**36 901,08 €**

Il a été proposé de fixer l'attribution des indemnités de fonction à la moitié du taux maximal prévu :

- ⇨ Président : 18,71% de l'indice brut 1027 ;
- ⇨ Vice-président(e)s : 9,35% de l'indice brut 1027.

Ces montants suivront l'évolution de l'indice de référence.

Le tableau prévu par l'article L5211-12 du code général des collectivités territoriales, récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée :

	Nombre de postes	Taux applicable en % du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut 1027	Indemnité individuelle brute mensuelle	Total indemnités brutes mensuelles	Total indemnités brutes annuelles
Président	1	18,71%	768,88 €	768,88 €	9 226,56 €
Vice-Présidents	2	9,35%	384,34 €	768,68 €	9 224,16 €
Total de l'enveloppe mensuelle des indemnités de fonction allouées				1 537,56 €	18 450,72 €

➔ Le Conseil Syndical a approuvé les taux d'indemnités présentés ci-dessus.

OJ n°6 - Administration Générale : Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Rapporteur : Peio ETCHEBER, Président

Après avoir décidé de procéder au vote à main levée, le Conseil syndical a pris connaissance de la liste des candidats ci-dessous :

Membres titulaires	Membres suppléants
- BOURASSEAU Matthieu	- GOYHETCHE Ramuntxo
- DULIN Geneviève	- HARAN Gilles
- DUPIN Frédéric	- LESTANGUET Jean-Romain
- HERBERT Didier	- ROTETA Jérôme
- LEHMAN Jean-Pierre	- ROUGET Piero

➔ Le Conseil Syndical a élu, à l'unanimité, la liste des candidats présentés ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 064-256404278-20261013-CS2026100802-DE

OJ N°7 – Finances : Compte de Gestion 2025

Rapporteur : Peio ETCHEBER, Président

Conformément aux articles L.5711-1, L.5211-1 et L.2121-31 du CGCT, le Conseil syndical doit se prononcer sur le Compte de Gestion de l'année 2025 communiqué par Madame la Trésorière Principale Municipale de Bayonne, Receveuse du Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque & Seignanx.

Pour l'exercice 2025, les écritures du Compte de Gestion sont conformes à celles du Compte Administratif du Syndicat (extrait du compte de gestion ci-annexé).

La Direction Départementale des Finances Publiques n'émet aucune observation, ni aucune réserve au Compte de Gestion.

Le Conseil syndical :

- ➔ A ARRÊTÉ les résultats des différentes sections budgétaires, statuant sur l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2025 ;
- ➔ A DÉCLARÉ que le Compte de Gestion dressé par le Trésorier Public pour 2025 était sans observation, ni réserve.

OJ n°8 - Finances : Compte Administratif 2025

Rapporteur : Didier HERBERT, 1er Vice-Président

Le Compte Administratif constate les réalisations en dépenses et en recettes et les compare aux prévisions budgétaires. Il permet de mesurer les résultats, qui seront affectés par délibération, et de fixer, si nécessaire, le montant des restes à réaliser.

Le Compte Administratif 2025 se résume par section comme suit :

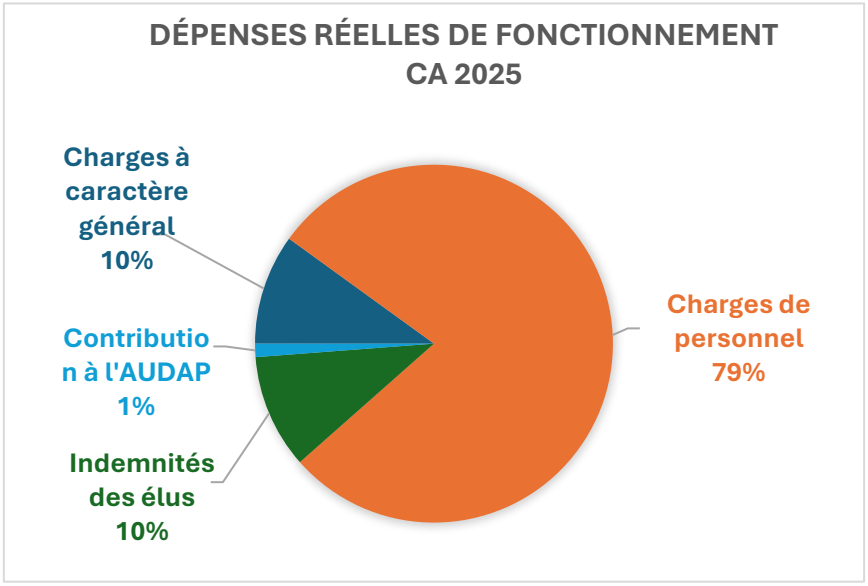
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		24 226,64		116 198,36	0,00	140 425,00
Opérations de l'exercice	480 768,47	570 961,16	149 331,83	91 344,67	630 100,30	662 305,83
TOTAL (A)	480 768,47	595 187,80	149 331,83	207 543,03	630 100,30	802 730,83
Résultat de clôture (B)		**114 419,33**		**58 211,20**		**172 630,53**
Restes à réaliser (C)			27 363,06			
TOTAL CUMULE (A+C)	480 768,47	595 187,80	176 694,89	207 543,03	630 100,30	802 730,83
Résultat définitif (excédent)		114 419,33		30 848,14		145 267,47

I. FONCTIONNEMENT

Les dépenses : entre 2024 et 2025, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 14,47 %.
Le taux de réalisation pour l'exercice 2025 est de 86,81 %.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 064-256404278-20261013-CS2026100802-DE

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap		Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution CA 2024 / CA 2025	VOTE 2025	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	45 594,23	41 506,65	-8,97	78 859,60	52,63
012	Charges de personnel	296 410,75	326 554,54	10,17	342 326,24	95,39
65	Indemnités des élus	44 168,67	42 916,91	-2,83	53 000,00	80,98
	Contribution à l'AUDAP	100 160,00	5 000,00	-95,01	5 000,00	100,00
	Arrondi PAS	1,12	0,84	-25,00	-	-
Dépenses réelles		**486 334,77**	**415 978,94**	-14,47	**479 185,84**	86,81
023	Virement à la section d'investissement				70 000,00	
042	Opérations d'ordre - Amortissement	151 764,67	64 789,53	-57,31	66 000,00	98,17
Dépenses d'ordre		**151 764,67**	**64 789,53**	-57,31	**136 000,00**	47,64
TOTAL (réel + ordre)		**638 099,44**	**480 768,47**	-24,66	**615 185,84**	78,15



Les charges de personnel (chapitre 012) ont constitué une dépense de 326 554,54 € ; soit 79 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Au 31/12/2025, l'équipe du syndicat est constituée de la façon suivante :

Fonction	Recrutement	Grade / Filière	Coût chargé annuel
Directrice *Temps complet*	CDI	Ingénieur Principal / Technique	86 k€
Chef de projet *Temps complet*	CDD de 3 ans Depuis le 01/09/2023	Ingénieur / Technique	62 k€
Chargée de mission/de projet *Temps complet*	Recrutement statutaire Depuis le 01/12/2014	Technicien Principal de 1ère classe/ Technique	58 k€
Responsable administratif et financier *Temps complet*	Recrutement statutaire *Depuis le 06/12/2021*	Adjoint administratif Principal de 1ère classe / Administrative	50 k€
Assistance technique *Temps complet*	CDD ATA *Depuis le 09/10/2023*	Technicien territorial / Technique	38 k€

Ces dépenses ont augmenté de 10,17 %, entre 2024 et 2025.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 064-256404278-20261013-CS2026100802-DE

En 2025, la hausse de ces dépenses s'explique par :

- La prise en charge de l'indemnisation des membres de la Commission d'enquête publique par la section de fonctionnement (13 000 €).
- La hausse la part patronale des cotisations CNRACL, pour les deux agents fonctionnaires ;
- La mise en place de la participation à la complémentaire Prévoyance, à hauteur de 40 € maximum par agent ;

Le RIFSEEP, entré en vigueur en octobre 2021, représente pour le volet IFSE (Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise, versement mensuel) un total de 47 300 €, et pour le volet CIA (Complément Indemnitaire Annuel, versement annuel) un montant total de 4 800 € en 2025, à la suite de l'arrêt du projet de SCoT.

Cette année, la participation de l'employeur à la mutuelle s'élève à un total de 3 760 €, répartie en deux catégories :

- Option Santé (jusqu'à 60 € mensuels par agent concerné) : 2 880 € ;
- Option Prévoyance (jusqu'à 40 € mensuels par agent concerné) : 880 €.

Au chapitre 65 : la contribution à l'AUDAP et les indemnités et frais des élus

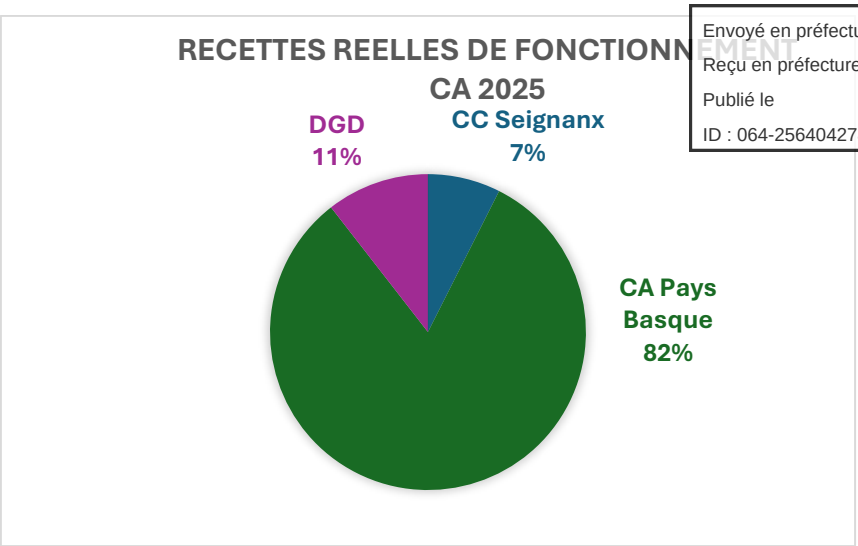
- La contribution à l'Agence d'Urbanisme s'est élevée à 5 000 €, soit 1 % des dépenses réelles de fonctionnement. Cette somme correspond à l'adhésion du Syndicat à l'Agence. Les études menées ont été supportées en section d'investissement.
- Les indemnités et frais des élus, ainsi que les cotisations associées, ont représenté près de 43 000 €, soit 10,32 % des dépenses réelles de fonctionnement.
 Jusqu'au renouvellement des instances, le Syndicat a versé des indemnités à 8 élus :
 - 1 Président ;
 - 1 Vice-président Seignanx ;
 - 1 Vice-président CAPB ;
 - 5 Vice-présidents PLUi (CAPB).

Les charges à caractère général (chapitre 011) ont diminué de 9 % par rapport à l'exercice 2025.
Elles représentent 10 % des dépenses réelles de fonctionnement, pour un total de 41 506,65 €.
Comme l'année précédente, le syndicat a renouvelé son adhésion à plusieurs organismes : Fédération des SCoT, Agence Publique de la Gestion Locale. En 2025, près de 9 000 € ont été consacrés à cette dépense. Cela permet au syndicat d'avoir accès à de nombreuses veilles juridiques et scientifiques, ainsi que de pouvoir bénéficier d'un accompagnement privilégié dans certaines démarches (marché public, par exemple). Cette contribution est significativement similaire à l'exercice 2024.

Les recettes réelles de fonctionnement ont représenté 570 479,20 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap		Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en % CA2024/ CA2025	VOTE 2025	Taux de réalisation 2025 en %
74	Dotations et participations	540 546,00	570 479,20	5,54	590 479,20	96,61
75	Autres produits de gestion courante	1,84	1,96	6,52	0	-
77	Crédits exceptionnels			-		-
002	Excédent de fonctionnement reporté				24 226,64	
Recettes réelles		**540 547,84**	**570 481,16**	5,54	**614 705,84**	92,81
042	Opérations d'ordre entre sections	63 105,71	480,00	-99,24	480,00	100,00
Recettes d'ordre		**63 105,71**	**480,00**	-99,24	**480,00**	100,00
TOTAL (réel + ordre)		**603 653,55**	**570 961,16**	-5,42	**615 185,84**	92,81

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 064-256404278-20261013-CS2026100802-DE



La participation des membres (chapitre 74) s'est élevée à 510 479,20 €.
Soit une diminution de 5,56 %. Entre 2024 et 2025, la contribution des membres du Syndicat est passée de 1,50 € à 1,40 € par an et par habitant.

Participation de la Communauté d'Agglomération Pays Basque	468 042,40 €
Participation de la Communauté de Communes du Seignanx	42 436,80 €

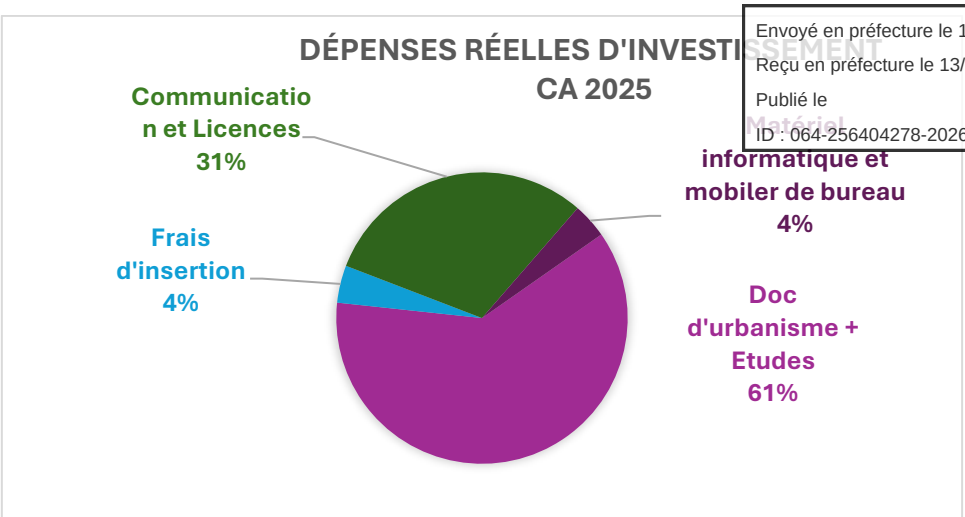
Autres recettes réelles :
A la suite de l'arrêt du projet de SCoT, le Syndicat a perçu le solde de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD). Le montant enregistré est de 60 000 €. Les autres recettes réelles concernent les arrondis du prélèvement à la source.

II. INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement ont diminué de 12,18 % entre 2024 et 2025.
Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est de 54 %.

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap		Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en % CA2024/ CA2025	VOTE 2025	Taux de réalisation 2025 en %
001	Résultat d'investissement reporté	0.00		0.00	0.00	0.00
16	Emprunt et dette		-	-	-	-
20	Doc d'urbanisme + Etudes + AUDAP	157 980,91	91 415,80	-42,13	215 757,84	42,37
	Frais d'insertion		6 174,00		-	
	Site internet / Video / Licences	7 613,71	45 486,63	497,43	45 000,00	101,08
21	Matériel informatique /Mobilier de bureau	3901,14	5775,40	48,04	15 000,00	38,50
Dépenses réelles		169 495,76	148 851,83	-12,18	275 757,84	53,98
040	Opérations d'ordre - Amortissement	63 105,71	480,00	-99,24	480,00	100,00
Dépenses d'ordre		63 105,71	480,00	-99,24	480,00	100,00
TOTAL (réel + ordre)		232 601,47	149 331,83	-35,80	276 237,84	54,06

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 064-256404278-20261013-CS2026100802-DE



Les immobilisations (chapitres 20 et 21)

Les dépenses ont porté sur (par ordre de grandeur) :

–	Accompagnement de l'AUDAP	44 200,00 €
–	Mise en page des documents du SCoT – Bixoko	29 785,20 €
–	Solde Étude environnementale – OXAO (Marché public)	23 092,80 €
–	Assistance juridique – LGP Avocats	16 800,00 €
–	Stratégie de communication – Le Sens de la Com	9 250,00 €
–	Annonces légales – Mediabask, Sud Ouest 40 & 64, Les Petites Affiches Landaises	6 174,00 €
–	Complément graphique au Littoral – Natan TORRES REJAS	5 625,00 €
–	Les licences ADOBE – ACTUELBURO	4 463,43 €
–	2 ordinateurs portables – UGAP	4 200,18 €
–	3 vidéos et interviews du SCoT – HILO	1 988,00 €
–	Registre dématérialisé – Préambules	1 698,00 €
–	Mobilier – BVR Créations et UGAP	1 212,23 €
–	1 smartphone reconditionné – Back Market	362,99 €

Au 31/12/2025, plusieurs dépenses prévues seront finalement mandatées en 2026.
Ainsi, les Restes à réaliser 2025 sont de 27 363,06 €. Il s'agit de :

- **LGP** (Assistance juridique) : 8 000 €
- **Le Sens de la Com** (Stratégie de communication) : 6 000 €
- **Bixoko** (Mise en forme des documents du SCoT) : 5 428,80 €
- **Nicolas Cuvelier** (Vidéos) : 1 500 €
- **Sud-Ouest 40 et 64** (annonce légale de l'approbation) : 1 600 €
- **UGAP** (Matériel informatique) : 1 734,26 €

Les recettes réelles d'investissement :

En 2025, les recettes réelles d'investissement, hors excédent d'investissement reporté (116 198,36 €), reposent sur le FCTVA : 26 555,14 € (+ 68,87 % en un an).

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 064-256404278-20261013-CS2026100802-DE

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap		Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en % CA2024/ CA2025	VOTE 2025	Taux de réalisation 2025 en %
001	Résultat d'investissement reporté				116 198,36	
1068	Excédent de fonctionnement reporté	46 000,00				
10222	FCTVA	15 724,79	26 555,14	68,87	24 039,48	110,46
Recettes réelles		61 724,79	26 555,14	-56,98	140 237,84	101,79
021	Virement section d'investissement				70 000,00	
040	Opérations d'ordre - Amortissement	151 764,67	64 789,53	-57,31	66 000,00	98,17
Recettes d'ordre		151 764,67	64 789,53	-57,31	136 000,00	47,64
TOTAL (réel + ordre)		213 489,46	91 344,67	-57,21	276 237,84	33,07

Une réserve issue d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2024, 70 000 €, n'a pas donné lieu à son exécution au cours de l'exercice 2025. Toutefois, cette somme a été intégrée comme recette réelle au BP 2026.

Les opérations d'ordre budgétaires :

La dotation aux amortissements (reprenant les investissements effectués au cours des 10 dernières années) s'est élevée à 64 789,53 €.
La reprise des subventions a représenté 480 €.
Un autofinancement de 64 309,53 € a donc été dégagé par ces écritures.

Le Conseil syndical :

➔ **APPROUVÉ** le Compte Administratif 2025.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 064-256404278-20261013-CS2026100802-DE

OJ N°9 – Finances : Affectation définitive des résultats 2025

Rapporteur : Peio ETCHEBER, Président

Les résultats du Compte Administratif 2025 sont les suivants :

Recettes de fonctionnement		570 961,16 €
Dépenses de fonctionnement	–	480 768,47 €
Résultat de fonctionnement reporté de 2024 (002 au BP 2025)	+	24 226,64 €
Résultat de clôture / Fonctionnement 2025	**=**	**114 419,33 €**
Recettes d'investissement		91 344,67 €
Dépenses d'investissement	–	149 331,83 €
Solde d'investissement reporté de 2024 (001 au BP 2025)	+	116 198,36 €
Résultat de clôture / Investissement 2025 avant RAR 2025	**=**	**58 211,20 €**
Restes à réaliser 2025 (Dépenses)	–	27 363,06 €
Résultat de clôture / Investissement 2025 après RAR 2025	**=**	**30 848,14 €**
Résultat global cumulé (fonctionnement + investissement)	**+**	**145 267,47€**

L'excédent de fonctionnement s'élève à **114 419,33 €** et sera comptabilisé :

- En recette de fonctionnement (Compte 002) : 44 419,33 € ;
- En recette d'investissement (Compte 1068) : 70 000 €.

Le résultat d'investissement sera comptabilisé en recette au compte 001 pour **58 211,20 €.**

Le Conseil syndical :

➔ A APPROUVÉ l'affectation définitive des résultats 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du Conseil syndical a levé la séance à 19h15.